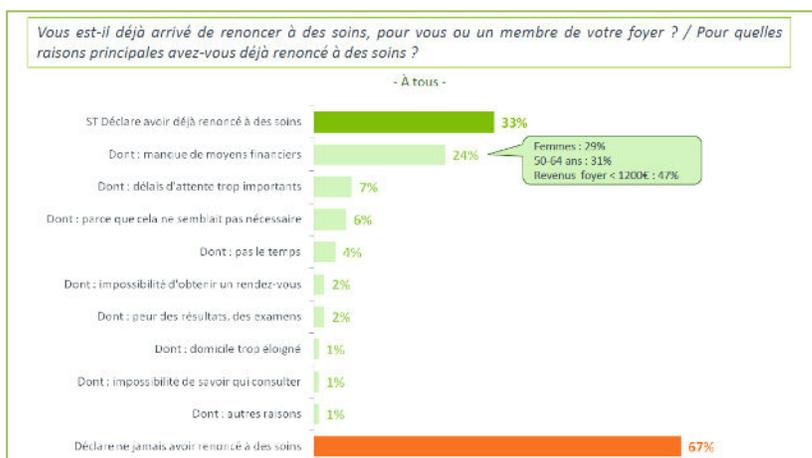




au sein des foyers, conduisant les femmes à davantage prendre en charge les soins des enfants. Les personnes âgées de 65 ans et plus, dont l'on sait qu'elles ont plus fréquemment besoin d'un suivi médical, sont 26% à déclarer avoir déjà renoncé à des soins, soit une proportion légèrement inférieure à la moyenne (33%).

- Parmi ce tiers de Français affirmant avoir déjà renoncé à des soins, on constate que **la principale justification avancée est nettement le manque de moyens financiers (72%)**, devant les délais excessifs d'attente (21%), la faible nécessité attribuée aux soins (18%) et le manque de temps (12%). Les autres motivations sont citées par moins d'une personne sur dix, qu'il s'agisse de l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous (7%), d'une peur (5%), de l'éloignement du domicile (4%) ou de la difficulté à savoir qui consulter (3%). Plus précisément, le manque de moyens financiers et les délais d'attente excessifs sont particulièrement mobilisés par les personnes témoignant avoir renoncé plusieurs fois à des soins (respectivement 80% et 24%), quand les personnes indiquant n'y avoir renoncé qu'à une seule occasion sont plus nombreuses que la moyenne à avancer que ces soins n'étaient pas vraiment nécessaires (23%).

- Au global, **près d'un quart des Français (24%) déclarent donc avoir déjà renoncé à des soins spécifiquement pour des raisons financières**. Dans les foyers disposant de moins de 1 200€ nets par mois, ce sont même près d'une personne sur deux (47%) qui indiquent avoir dû renoncer à



des soins par manque de moyens financiers. Les personnes âgées de 18 à 24 ans sont quant à elles plus nombreuses à témoigner d'un renoncement à des soins par sentiment que cela n'était pas nécessaire : au global, cette situation concerne 12% des 18-24, contre 6% pour la moyenne de la population.

- Les femmes semblent donc plus exposées que les hommes à cette situation de renoncement aux soins pour motifs financiers – ce qui entre en cohérence avec les niveaux moyens de revenus plus faibles dont

